



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

A 31 bis

Question écrite n° 8044

### Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le Premier ministre sur le fait que lors de son déplacement à Metz le vendredi 5 novembre dernier, il a annoncé le lancement d'un programme supplémentaire d'autoroutes concédées. Il souhaiterait qu'il lui indique si le doublement de l'autoroute A 31 sur la rive droite de la Moselle par une autoroute A 31 bis fait partie de ce programme supplémentaire.

### Texte de la réponse

Dans son allocution prononcée à Metz le 5 novembre 1993, le Premier ministre a annoncé sa décision d'accélérer la réalisation du schéma national autoroutier pour conforter le désenclavement des régions françaises. C'est ainsi que dans les dix prochaines années le Gouvernement lancera sur le réseau des autoroutes concédées, pour plus de 140 milliards de francs de travaux de sections nouvelles. Cette accélération de la programmation autoroutière permettra de gagner plus de cinq ans sur la réalisation du programme autoroutier telle qu'elle était antérieurement prévue. Le doublement de l'autoroute A 31 n'est pas inscrit dans l'actuel schéma directeur routier national. De ce fait, ce projet, qui n'est encore qu'à l'étude, n'est pas compris dans le montant de 140 milliards de francs évoqué par le Premier ministre. Les conclusions de l'étude entreprise par le ministère de l'équipement, des transports et du tourisme sur l'évaluation de la saturation à terme de l'autoroute A 31 dans le sillon mosellan, et les mesures envisageables pour y remédier, ont fait apparaître la nécessité de réaliser à terme un nouvel itinéraire autoroutier Nord-Sud raccorde aux réseaux nord-européens par l'Est de la Moselle et desservant les agglomérations de Nancy, Metz et Thionville, la future gare TGV et l'aéroport régional de Lorraine. À l'issue d'une concertation associant la Région, les départements et les villes chefs-lieux de Lorraine, il ressort un consensus général portant sur le principe d'un tracé de doublement de l'autoroute à l'Est de la Moselle et sur la nécessité d'engager des études complémentaires. C'est pourquoi il a été décidé de faire étudier dès le XI<sup>e</sup> Plan un nouvel itinéraire autoroutier Nord-Sud par l'Est du sillon mosellan. Seront également examinées les possibilités de jonction avec le réseau autoroutier projeté en Allemagne et au Luxembourg, en concertation avec les autorités compétentes. Ces études, qui devraient être cofinancées dans le cadre du contrat entre l'État et la Région, auront pour objet de préciser les priorités et les échéances de réalisation de cette nouvelle infrastructure.

### Données clés

**Auteur :** [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8044

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** Service du Premier Ministre

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 novembre 1993, page 3970

**Réponse publiée le :** 11 avril 1994, page 1809